



## Règlement maison de retraite

Par **palazy**, le **14/02/2010** à **13:53**

Bonjour,

En 1975, lorsque j'avais 15 ans mon père a quitter le domicile conjugal.

Depuis ce jour, je ne l'ai jamais revu.

Il y a 15 jours j'ai reçu un appel de sa nouvelle épouse me demandant de participer aux frais de la maison de retraite pour mon père.

Il m'est très difficile d'accepter de verser quoi que ce soit pour quelqu'un que je n'ai pas vu depuis plus de 30 ans.

que dois je faire ?

merci de votre réponse

cordialement

Patrick Palazy

Par **Marion2**, le **14/02/2010** à **14:10**

Bonjour,

Vous allez être dans l'obligation de le faire.

Si vous refusez un arrangement à l'amiable, le Juge fixera, selon vos revenus, une pension à verser pour votre père.

Cordialement.